

Décision
De renouvellement d'agrément de préleveurs

Le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232- 11, R. 232-11 et R. 232- 68 à R. 232- 71,

Vu la délibération n°35 du 8 mars 2007 portant prorogation d'agrément délivrés antérieurement par arrêté,

Vu la délibération n° 44 du 5 avril 2007 portant délégations de compétences du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la délibération n°47 du 26 avril 2007 portant modalités de renouvellement d'agrément des préleveurs médecins et vétérinaires

Sur proposition du directeur régional chargé des sports de la région Aquitaine en date du 26 octobre 2007,

Décide :

Article premier : L'agrément des médecins dont la liste est annexée, antérieurement agréés par le ministre chargé des sports sur le fondement des articles R. 3632-39 et R. 3632-40 du code de la santé publique, est renouvelé pour cinq ans.

Art. 2 : La présente décision sera publiée sur le site *internet* de l'Agence, et communiquée à la Direction régionale concernée.

Paris, le 6 novembre 2007

Le Directeur du département des contrôles,
Jean-Pierre VERDY



LISTE DES MEDECINS PRELEVEURS DONT L'AGREMENT EST RENOUVELE

- ANDLAUER Michel
- BARRIERE-CONSTANTIN Catherine
- BERTIN Jean-Georges
- BORDABERRY Gérard
- BOUILLEROT Jean-Michel
- CASTAGNET Nelly
- COURTOT Bernard
- CUGY Sylvie
- DE WILDE Jean
- DUFRAISSE Jean-Yves
- FAUCIE Alain
- GRANGE-BLANQUIE Christine
- LALANNE Guy
- LOUIT-MASSE Frédérique
- OTTOZ Hélène
- ROUMY Bruno
- SEVERAC Pascal
- WEBER François